

MEMENTO

- 7 mars** **Elections communales 2021 + votations
fédérales**
- 24 mars** **Assermentation des nouvelles autorités**
- 25 au 28 juin** **Abbaye 2021**



FEVRIER 2021

Horaires bureaux

Mardi	de 18h30 à 19h30
Vendredi	de 08h30 à 11h00

Le comité de l'Abbaye recherche de personnes pour la confection de roses en papier

Veillez-vous adresser à M. Besson 024 441 10 83 ou 079 610 97 29 pour informations

(si vous désirez que la date de votre manifestation soit insérée dans notre memento, merci de nous le faire savoir, par e-mail à agiez@bluewin.ch)

Le 7 mars prochain auront lieu les élections communales 2021 et des votations fédérales. Les objets soumis à votation sont les suivants :

1. Initiative populaire du 15 septembre 2017 «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»
2. Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)
3. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie
4. Etats de l'AELE et l'Indonésie

Horaire des votations (également transmis dans le matériel de vote)

Début	Fin	Libellé
08h.00	09h.00	Ouverture du bureau de vote pour les votations fédérales
08h.00	09h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour à la municipalité
09h.00	09h.30	Dépouillement et proclamation des résultats du 1er tour
	10h.00	Délai pour le dépôt des listes pour le 2ème tour à la municipalité
11h.00	12h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour à la municipalité
12h.00	12h.30	Dépouillement et proclamation des résultats du 2ème tour
	13h.00	Délai pour le dépôt des listes pour le 1er tour syndic
14h.00	15h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour syndic
15h.00	15h.30	Dépouillement et proclamation des résultats du 1er tour syndic
	16h.00	Délai pour le dépôt des listes pour le 2ème tour syndic
17h.00	18h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour syndic
18h.00	18h.30	Dépouillement + proclamation des résultats du 2ème tour syndic

Pour information, la Municipalité a dû faire intervenir la Société Cand-Landi afin de déboucher des canalisations obstruées par des articles ne devant pas être jetés dans les WC. Nous nous permettons de vous rappeler les consignes suivantes :

